

Grève reconductible à la SNCF à partir du 18 mai ?

Category: Travail, emploi, chômage

écrit par jmfouquer | 17 mai 2016

Le précédent article faisait état de l'offensive du gouvernement et du patronat dont les dirigeants de la SNCF, pour réduire les conditions de travail et de sécurité dans le transport ferroviaire, et les divergences syndicales sur la façon la plus efficace de mobiliser : <https://www.ensemble-fdg.org/content/sncf-dans-la-rue-le-10-mai-et-apres>

Depuis, la manifestation nationale « ultimatum » a représenté un succès en mobilisant 15 000 cheminot-e-s, mais l'empilage des textes s'est précisé et a montré l'ampleur des reculs : le décret dit socle du gouvernement reprend le minimum, le projet de convention collective l'améliore à peine, puis le règlement SNCF représente un recul social sans précédent par rapport aux conditions actuelles. Les différences entre la convention collective et le règlement SNCF vont permettre un intense dumping social et un chantage permanent sur les cheminot-e-s de la SNCF pour accepter des conditions de travail et de sécurité dégradées pour conserver des trafics que les entreprises ferroviaires privées tenteront de récupérer.

Les organisations syndicales représentatives ont précisé leurs positions. La CGT a déposé des préavis de grève de deux jours dits « reconductibles », les 18 et 19 mai, les 25 et 26 mai, les 1er et 2 juin, pour peser sur les négociations de la convention collective prévues ces jours-là. SUD-Rail a déposé un préavis de grève illimité à partir du 18 mai et appelle à des Assemblées Générales quotidiennes des grévistes pour décider de la reconduction de la grève. UNSA et CFDT, non mandatés sur la grève, n'ont pas pris position, mais viennent d'annoncer qu'elles ne feront rien avant le 31 mai, date où elles menacent d'une grève reconductible.

La direction de la SNCF tente de démobiliser en diffusant massivement des informations mensongères minimisant les reculs. Le patronat a sorti son 49.3 en affirmant que les « négociations » n'iraient pas au-delà du 2 juin, que le texte serait soumis à signature ce jour-là.

L'avenir va se jouer dans les Assemblées Générales des 18 et 19 mai, qui décideront de reconduire, ou pas, la grève en utilisant le préavis de SUD-Rail. Déjà, des syndicats CGT ont annoncé leur intention de ne pas appeler à reprendre le travail le 20 mai.

Les reconductions de la grève doivent être suffisamment importantes pour créer un mouvement national de grève de la SNCF, aux côtés des routiers et d'autres professions. C'est le seul moyen de faire céder le gouvernement et le patronat sur les conditions de travail et de sécurité dans le ferroviaire, de peser sur le climat social pour faire retirer la Loi Travail. A suivre...

Patrice Perret